

Belgium-Bertrix: Medical software package

OJ S 245/2015 18/12/2015

Contract notice

Supplies

Directive 2004/18/EC

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Intercommunale Vivalia

Postal address: Route des Ardoisières 100

Town: Bertrix

Postal code: 6880

Country: Belgium

For the attention of: Monsieur Christian Guillaume

E-mail: christian.guillaume@vivalia.be

Telephone: +32 61620031

Internet address(es):

Address of the buyer profile: http://marchespublics.wallonie.be/fr/index.html?ID_AVIS=406879

Additional information can be obtained from:

the abovementioned address

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted: the abovementioned address

I.2. Type of the contracting authority

Other: Intercommunale

I.3. Main activity

Health

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

The contracting authority is purchasing on behalf of other contracting authorities: no

Section II: Object of the contract

II.1. Description

II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority

Fourniture, installation, mise en service et maintenance d'une solution RIS au sein des services d'imagerie médicale du Centre hospitalier de l'Ardenne (CHA) et de l'Institut hospitalier Famenne-Ardenne-Condruz (IFAC).

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Supplies

Purchase

NUTS code BE34 Prov. Luxembourg (BE)

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The notice involves a public contract

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

Le présent marché public se rapporte à la fourniture, installation, mise en service et maintenance d'une solution RIS au sein des services d'imagerie médicale du Centre hospitalier de l'Ardenne (CHA) et de l'Institut hospitalier Famenne-Ardenne-Condruz (IFAC).

Plus précisément le pouvoir adjudicateur souhaite acquérir pour le CHA et l'IFAC:

A. logiciel RIS;

B. en option obligatoire:

B.1.: la dictée numérique, dictée vocale et reconnaissance vocale pour le CHA;

B.2.: la dictée numérique, dictée vocale et reconnaissance vocale pour l'IFAC;

B.3.: la gestion des doses de rayon x pour le CHA;

B.4.: la gestion des doses de rayon x pour l'IFAC;

C. les interfaces;

D. la maintenance et la formation de ces différents éléments.

II.1.6. CPV code(s)

48180000 Medical software package

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: no

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: yes

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

II.2.2. Information about options

Options: yes

Description of options: En option obligatoire, le soumissionnaire remettra offre pour:

1. Une dictée numérique, une dictée vocale et une reconnaissance vocale pour le CHA;

2. Une dictée numérique, une dictée vocale et une reconnaissance vocale pour l'IFAC;

3. La gestion des doses de rayon X pour le CHA;

4. La gestion des doses de rayon X pour l'IFAC.

II.2.3. Information about renewals

This contract is subject to renewal: no

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Duration in months: 84 (from the award of the contract)

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

Voir cahier des charges.

III.1.2.

Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

III.1.4. Contract performance conditions

The performance of the contract is subject to particular conditions: no

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: A. droit d'accès.

Par le simple fait d'introduire son offre, le soumissionnaire déclare implicitement sur l'honneur qu'il ne se trouve dans un des cas d'exclusions visés par l'article 61 § 1 et 2 de l'Arrêté Royal du 15.7.2011. L'attention est attirée sur le fait que le pouvoir adjudicateur vérifiera l'exactitude de cette déclaration sur l'honneur implicite dans le chef du soumissionnaire dont l'offre est la mieux classée (hormis pour les obligations fiscales qui seront contrôlées directement pour tous les soumissionnaires).

1. Situation personnelle (art 61§1).

Le pouvoir adjudicateur demandera au soumissionnaire concerné, par les moyens les plus rapides, et dans le délai qu'il détermine, de fournir les documents et preuves permettant de vérifier sa situation personnelle et notamment un extrait du casier judiciaire ou un autre document équivalent délivré par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance. Ce document peut toutefois être remplacé par un certificat de bonnes conduite, vie et mœurs du soumissionnaire ou du (ou des) mandataires de la société; le caractère récent de ce document est établi dans la mesure où il date de moins de 6 mois par rapport à la date d'ouverture des offres.

2. Cotisations de sécurité sociale.

Peut être exclu de l'accès au marché à quelque stade que ce soit de la procédure, le soumissionnaire qui n'est pas en règle avec ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale selon l'article 62 de l'Arrêté Royal du 15.7.2011. À cet effet, le pouvoir adjudicateur procédera lui-même par des moyens électroniques (Digiflow) à la vérification établissant la situation du compte du soumissionnaire envers l'organisme de sécurité sociale (ONSS). Pour le soumissionnaire employant du personnel relevant d'un autre État membre de l'Union européenne: il sera joint à l'offre une attestation délivrée par l'autorité compétente certifiant que, suivant compte arrêté au plus tard à la date limite de réception des offres, il est en règle à cette date avec ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale selon les dispositions légales du pays où il est établi.

3. Obligations fiscales.

Peut être exclu de l'accès au marché à quelque stade que ce soit de la procédure, le soumissionnaire qui n'est pas en règle avec ses obligations relatives au paiement de ses obligations fiscales selon l'article 63 de l'Arrêté Royal du 15.7.2011. Pour un candidat ou un soumissionnaire belge, le pouvoir adjudicateur vérifie par lui-même le respect des obligations fiscales du soumissionnaire à l'égard du SPF Finances via des moyens électroniques (Digiflow). Pour le candidat ou le soumissionnaire d'un autre État membre de l'Union européenne: il sera joint à l'offre une attestation délivrée par l'autorité compétente certifiant que, suivant compte arrêté au plus tard à la date limite de réception des offres, il est en règle à cette date avec ses obligations fiscales selon les dispositions légales du pays où il est établi.

4. Fautes professionnelles.

Peut être exclu de l'accès au marché le soumissionnaire qui, en matière professionnelle, a commis une faute grave dûment constatée par tout moyen dont Vivalia pourra justifier.

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: Le soumissionnaire doit fournir :

B.1: pour justifier sa capacité financière et économique (article 67 de l'Arrêté Royal du 15.7.2011):

- une déclaration bancaire appropriée,
- une déclaration concernant le chiffre d'affaires global relatif d'un minimum de 300 000 EUR HTVA,
- une déclaration concernant le chiffre d'affaires relatif aux produits faisant l'objet de ce marché réalisé au cours des 3 derniers exercices. Chaque soumissionnaire fournira la preuve d'avoir remporté 2 marchés dont le montant est supérieur à 50 000 EUR HTVA.

III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions:

Le soumissionnaire doit fournir:

- la liste des principales livraisons effectuées pendant les 3 dernières années, leur montant, la date et les destinataires. Chaque soumissionnaire devra avoir remporté 3 marchés relatifs à l'implémentation d'une solution RIS. Le soumissionnaire devra par ailleurs apporter la preuve que les 3 solutions proposées comme références sont opérationnelles,
- la liste des institutions hospitalières belge ou le soumissionnaire a déployé une solution RIS en phase de production (minimum 1). Le soumissionnaire doit pouvoir fournir la preuve d'une expertise dans la tarification des prescriptions belges.

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction will be used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

1/016/2015

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

no

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

Time limit for receipt of requests for documents or for accessing documents: 15.2.2016 - 10:00

Payable documents: yes

Price: 50,00 EUR

Terms and method of payment: Les soumissionnaires désirant participer à ce marché et demander le CSC doivent verser la somme de 50 EUR sur le numéro de compte de Belfius au nom des CSL Code Iban: BE 77 091-0008161-42, Code BIC GK CC BE BB avec la dénomination du marché en communication.

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

18.2.2016 - 11:00

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French.

Other:

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in days: 180 (from the date stated for receipt of tender)

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Date: 18.2.2016 - 11:00

Place:

Bureau de C. Guillaume la Clairière à Bertrix

Persons authorised to be present at the opening of tenders: yes

Information about authorised persons and opening procedure: La séance d'ouverture des offres est publique.

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds: no

VI.3. Additional information

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Conseil d'État

Postal address: Rue de la Science 33

Town: Bruxelles
Postal code: 1040
Country: Belgium
E-mail: info@raadvt-consetat.be
Telephone: +32 22349611

VI.4.2. Review procedure

Precise information on deadline(s) for review procedures: — demande de suspension en extrême urgence: requête introduite le plus rapidement possible; le délai pour le recours en suspension est de 15 jours à dater de la publication, de la communication ou de la prise de connaissance de l'acte selon le canal par lequel le réclamant a été informé de la décision (avis d'attribution, lettre d'information ou aucun des 2 = date de prise de connaissance),

— demande d'annulation: 60 jours à partir de la connaissance de la décision.

NB: le président du tribunal de première instance de l'arrondissement judiciaire concerné peut également statuer au provisoire (article 584 du code judiciaire). Ce tribunal est seul compétent pour les contestations au fond portant sur un droit civil (ex: octroi de dommages-intérêts...). Le président doit être saisi le plus rapidement possible et le tribunal, dans un délai de 5 ans (article 2262 bis du code civil).

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

VI.5. Date of dispatch of this notice

14.12.2015